



HAL
open science

Une appartenance héréditaire à la petite paysannerie ?

Guénhaël Jegouzo

► **To cite this version:**

| Guénhaël Jegouzo. Une appartenance héréditaire à la petite paysannerie ?. 1984. <hal-02332555>

HAL Id: hal-02332555

<https://hal.science/hal-02332555v1>

Preprint submitted on 24 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

I. N. R. A.

Station d'Economie et de Sociologie Rurales
65, rue de Saint-Brieuc
35042 RENNES CEDEX

Une appartenance héréditaire à la petite paysannerie ?

Guenhaël JEGOUZO

Novembre 1984

Soulever cette question dans un colloque relatif à la pauvreté rurale, c'est laisser supposer que les petits paysans font partie des pauvres. Il existe effectivement des formes de pauvreté dans ce groupe social ; on y observe tout au moins des infériorités de degré élevé et de caractère chronique (1). Nombre de petits paysans sont situés durablement très bas dans l'échelle sociale, ce qui peut inciter à les ranger dans la catégorie des "pauvres à vie". Cette situation ne date donc pas des années les plus récentes ; tout laisse penser que les petits agriculteurs ont relativement peu bénéficié des accroissements de revenus de la période antérieure de grande prospérité.

Y a-t-il pour autant reconduction de l'infériorité d'une génération à la suivante ? Est-on petit paysan et pauvre de père en fils, de mère en fille ? Nous n'avons pu pousser aussi loin notre recherche. En partant de la thèse de l'inégalité des chances, nous avons seulement tenté de déterminer dans quelle mesure et par quels mécanismes la petite paysannerie procède

d'une origine modeste. Même ainsi limitée, l'entreprise reste bien ambitieuse tant la réalité est complexe, tant il est difficile de lui faire correspondre des catégories satisfaisantes d'analyse, tant les mesures sont imparfaites.

Il faut, au départ, engager des hypothèses de classification. Convenons de raisonner en termes de groupes sociaux et recherchons un classement des familles selon la situation du chef d'exploitation. Une première distinction paraît s'imposer, celle des trois agricultures suivantes : l'agriculture professionnelle, celle des chefs d'exploitation qui exercent ce métier à titre exclusif ou principal ; l'agriculture de complément, celle qui constitue pour les exploitants un métier secondaire, leur catégorie principale étant l'une quelconque des catégories non agricoles ; enfin, l'agriculture de retraite, celle des agriculteurs qui ont un statut principal de retraités. En dehors de l'agriculture professionnelle, les unités de production sont souvent petites. Mais la petite paysannerie que nous voulons présenter est celle qui appartient au secteur professionnel. Elle se compose d'agriculteurs à titre exclusif ou (seulement) principal dont les moyens d'existence sont d'abord liés à l'activité agricole ; celle-ci s'exerce au sein d'une exploitation qui a une forte probabilité de disparaître car de trop faible dimension économique (moins de 20 équivalents hectares de blé). Selon nos estimations - qui sont approximatives - il y aurait encore 200 000 unités professionnelles de ce type.

La classification se complique pourtant quand la position sociale est appréciée non seulement en fonction de la taille économique de l'exploitation mais selon le métier secondaire éventuel des petits paysans et la profession des membres de leur famille. Si le petit cultivateur a un métier secondaire non agricole, et/ou si son (éventuel) conjoint travaille hors de l'agriculture, et /ou si une autre personne de la famille relève à titre individuel d'une catégorie extra-agricole, quelle appartenance donner au groupe domestique ? Or, de tels cas ne sont pas rares, bien que l'on se situe, on l'a dit, hors du secteur de l'agriculture de complément. Nous avons demandé un dépouillement particulier du dernier recensement agricole sur ce point, en le limitant au croisement des professions principales et secondaires des exploitants avec les professions principales et secondaires des conjoints. Il est apparu qu'en agriculture professionnelle, l'appartenance multiple augmente en fréquence quand la taille économique de l'exploitation diminue. Appartenance simple ou multiple devrait être une distinction à introduire systématiquement.

ment au sein de la petite paysannerie ; ceci n'a pu être fait jusqu'à présent ni dans l'analyse de la pauvreté ni dans celle de la transmission intergénérationnelle de la position.

En s'en tenant aux chefs d'exploitation classés petits paysans, nous avons examiné quelle fréquence atteint l'identité des positions d'une génération à la suivante (I) et nous nous sommes interrogés sur les mécanismes de la transmission du statut social (II). De suite une objection apparaît dans la mesure où la petite paysannerie se définit comme un groupe social en voie de disparition. Mais le processus s'étale en durée et il suffit qu'un certain nombre de pères petits paysans aient eu des successeurs pour que la question de la relation position-origine puisse être posée.

1. La fréquence de l'identité dans les positions des pères et des fils

L'estimation soulève des problèmes de méthode d'une part, de disponibilité et de qualité des données d'autre part. Un exposé en est présenté dans le compte rendu général de notre recherche. Insistons sur le fait que les conditions de classement des agriculteurs en trois strates (petite, moyenne, grande) sont médiocres. On n'est jamais sûr qu'il n'y a pas de faux petits, de faux fils de petits, donc de fausses similitudes, de fausses ascensions, de fausses régressions. C'est l'occasion de relever combien la connaissance du monde agricole est lacunaire, superficielle ; les phénomènes d'hérédité sociale ne font pas exception à cet égard. Il ne faut pas perdre de vue que jusqu'à présent, les recherches françaises sur la mobilité sociale ont fait comme si tous les agriculteurs fils d'agriculteurs avaient la même origine sociale, comme si tous les fils d'agriculteurs devenus agriculteurs avaient la même destination.

Des réserves ayant été prises - avec insistance - quels résultats avons-nous trouvés ?

La corrélation père-fils ; résultats France entière pour les
petits paysans âgés de 35-54 ans en 1977 (générations 1923-1942)

La majorité des petits sont fils de petits ; ils le sont proportionnellement plus souvent que ne le voudrait le hasard. Mais, et ceci est peut-être plus inattendu, les régressions ne sont pas rares et encore moins les ascensions (2). La moitié des fils de petits ne sont pas petits, 44 % étant en position moyenne, 6 % en situation haute. Mais il faut relativiser ce résultat en rappelant que le taux de maintien à la terre est moindre chez les enfants de petits. Quand elle est estimée non pas sur 100 fils restés mais sur 100 fils nés dans chaque strate, la proportion de fils d'agriculteurs situés en 1977 en classe moyenne ou haute apparaît nettement inégale selon l'origine, et inférieure chez les descendants de petits (14 % et 2 % contre 27 % et 8 % des fils de moyens, 9 % et 28 % des fils de gros).

Mais il est vrai que tous les fils de petits ne pouvaient pas être des petits puisque, d'une génération à la suivante, le poids relatif de la petite paysannerie diminue. Une partie des promotions relève de ce que les spécialistes appellent la "mobilité structurelle" qui résulte du déplacement vers le haut de l'ensemble de la structure sociale, si tout au moins on accepte l'hypothèse habituelle en ce domaine de "la stabilité temporelle de l'échelle sociale".

Position en 1977 des agriculteurs français de 35-54 ans, selon la strate de leur père

	strate du père			Total	
	petite ou très petite	moyenne	haute ou très haute	en ligne	en colonne
petits paysans	73	25	2	100 n = 129 968	29
agriculteurs moyens	36	59	5	100 n = 225 816	51
gros agriculteurs	14	42	44	100 n = 86 288	20
Total	42	46	12	100 n = 442 072	100

champ : exploitants masculins d'origine agricole, qui ont une strate précisée, dont le père a une strate précisée.

De tels constats sont de toute façon incomplets pour les couples faute d'avoir pris en compte l'origine des femmes. Se vérifie-t-il que moins le mariage est "bon", plus grande est la probabilité de rester dans une position basse (cas des fils de petits) ou d'y entrer (cas des fils de non petits) ? Les résultats que nous avons pu établir sur ce point ayant déjà été exposés à la SFER en 1982, nous ferons seulement un rappel, faute de compléments ultérieurs.

L'identité par rapport au père et au beau-père ; résultats pour les petits paysans bretons âgés de 35-54 ans en 1976 (générations 1922-1941)

Tous les fils de petits n'épousent pas des filles de petits et inversement. On a même été surpris de constater que l'hétérogamie atteint des valeurs fortes dans les générations étudiées. Dans la mesure où les conjoints ont souvent une origine sociale inégale, nombreux sont les couples agricoles qui, par rapport à leurs parents, ont une situation à la fois partiellement égale et partiellement inégale (inférieure ou supérieure). Ceci accroît la difficulté de savoir si d'une génération à la suivante la position se reconduit.

Le contrôle de l'origine doublement modeste a été effectué pour les agriculteurs masculins d'origine agricole mariés à une fille d'origine agricole, catégorie seulement minoritaire parmi les petits paysans de notre échantillon (39 %). Sont à la fois fils et beaux-fils de petits un peu plus d'un sur deux des petits paysans, à peine le quart des autres. Mais, par ailleurs, le tableau qui croise, en ligne, la position en 1976 avec, en colonne, la double origine des couples n'a aucune case vide. Les systèmes de transmission du statut social s'avèrent d'une grande variété.

Au total, et compte tenu des marges d'erreur dans les évaluations, il faut se garder de surestimer ou de sous-estimer le déterminisme de l'origine sociale. Sur la base des données disponibles, par comparaison avec les autres agriculteurs, les petits cultivateurs apparaissent nettement plus souvent fils de petits paysans, beaucoup plus souvent fils et beaux-fils de petits. Non seulement les petits paysans sont pour une grande part d'origine modeste mais ils se caractérisent par une

origine plus modeste ; ils sont un peu plus souvent aussi fils d'ouvriers. Mais l'infériorité ne se reproduit pas intégralement d'une génération à la suivante : il existe des régressions à partir d'une origine moyenne ou haute, des ascensions à partir d'une origine basse - surtout chez les filles.

Au terme de quels processus l'appartenance à la petite paysannerie est-elle héréditaire pour certains sans l'être pour d'autres ?

2. Les processus de détermination de la position par l'origine

Dans une organisation sociale qui reconnaît la transmission héréditaire de la propriété privée des moyens de production, il peut paraître aller de soi que l'origine contribue à déterminer la position puisque le capital du fils et beau-fils va dépendre du capital du père et beau-père. Pourtant l'outil de travail se constitue surtout par investissement. Il s'agit alors de savoir si s'établit "une corrélation positive entre réception et accumulation" car, dans l'affirmative, il y aurait là "un mécanisme charnière de l'inégalité, de sa formation et de sa reproduction" (3). Il est couramment admis qu'il existe des processus cumulatifs d'accumulation - une meilleure rentabilité initiale permettant d'investir plus et d'obtenir ensuite une rentabilité encore plus grande - et inversement de retard. Mais comment expliquer alors que certains parviennent à combler leur handicap économique de départ ? Il existerait aussi des mécanismes de dépaupérisation.

C'est qu'il faut prendre en compte non seulement l'aide familiale mais l'aide institutionnelle (4). Ce que la famille ne donne pas à certains ils peuvent l'obtenir auprès d'institutions spécialisées. Ainsi l'Etat intervient beaucoup en agriculture : il distribue de l'argent (subventions, bonifications des prêts d'installation et de développement), règle l'accès aux moyens de production, contrôle l'affectation des terres. Le destin de ceux qui ne reçoivent rien, ou presque rien, de leurs parents peut s'en trouver modifié.

Il faut compter aussi avec l'héritage culturel. La famille contribue à inculquer des normes, à transmettre des modèles. Les enfants héritent d'inclinations, d'aspirations, de conduites. Cette forme d'influence familiale ne semble pas jouer systématiquement aux dépens de ceux qui naissent en milieu modeste. Mais il y a là un vaste programme de recherches qui reste à accomplir (5).

S'agissant de l'héritage matériel, notre analyse s'est arrêtée à un aspect : celui de la transmission des terres, soit l'une des composantes importantes de l'outil de travail. Quand l'origine est agricole, ce qui est habituel, la superficie de l'exploitation du fils ou de la fille ne peut être indépendante de la superficie de l'exploitation du père ou du beau-père, puisque les fils ou filles ont des droits juridiquement reconnus à succéder, même en cas de fermage. Toutefois, elles ne peuvent être entièrement dépendantes l'une de l'autre car le fils qui reste à la terre n'obtient pas automatiquement le droit d'occuper la totalité de la surface occupée par le père (6), puisqu'aussi l'absence de successeurs agricoles dans nombre de familles rend disponibles des terres hors du cadre familial. Comme l'exode agricole a été très important dans l'ensemble de la France au cours du troisième quart du 20^e siècle, de nombreux agriculteurs ont pu accroître la superficie de leur exploitation, en particulier en cours de carrière. Ceux qui étaient d'origine modeste ont-ils eu pour autant beaucoup de chances d'accéder à cette terre disponible à l'extérieur du milieu familial et de compenser par ce moyen la faiblesse de leur héritage ?

Nous avons effectué sur ce point une étude de cas en Ille-et-Vilaine. Elle porte sur des exploitants nés en 1917 -18 -19, âgés de 59-60-61 ans début 1979. A leur propos nous nous sommes intéressés aux terres occupées en fin de carrière et ne provenant pas de leur milieu familial ; elles constituent 35 % des surfaces exploitées.

Nous avons trouvé que ces superficies précédemment détenues par des tiers vont aussi souvent à des fils d'origine moyenne ou haute, c'est-à-dire au groupe de ceux qui héritent en moyenne le plus, qu'à des fils de petits paysans. Un peu plus de la moitié (53 %) de la terre en provenance de tiers a, en effet, été obtenue par les fils de non-petits. Il y a proportionnalité entre le poids numérique de chaque origine sociale dans l'effectif global (54 % pour les fils de non-petits) et leur part relative dans la superficie libérée par l'exode.

S'agissant des fils de petits, ceux d'entre eux qui ont acquis une position moyenne ou haute forment le groupe qui a obtenu le plus souvent (71 %) de telles terres et en quantité la plus grande (14 ha en moyenne par attributaire). Les superficies en provenance de tiers constituent la moitié de l'espace qu'ils occupent. Quant aux fils de petits restés petits, ce sont eux qui en ont le moins bénéficié, y accédant le moins souvent (un sur deux) et en quantité moyenne la plus faible (7 ha par attributaire). Leur cas se rapproche de celui des fils de non-petits devenus petits dont deux sur trois occupent des terres de tiers mais pour seulement 7 ha chacun en moyenne. Toute autre est la situation des fils de moyens ou gros, eux-mêmes moyens ou gros, plus souvent bénéficiaires et pour une quantité plus importante (11 ha). Aussi certains petits cultivateurs d'origine modeste accusent-ils les gros de s'emparer de toute la terre disponible : "La terre est accaparée par les gros exploitants. Ils font monter les enchères. Ils obtiennent des prêts au Crédit Agricole Mutuel" (exploitant ayant 12 ha, qui n'a jamais pu augmenter sa surface). En réalité, c'est quelle que soit leur origine sociale que les agriculteurs bénéficient des terres libérées par l'exode. Dès lors la part obtenue par les fils de petits ne peut permettre qu'à une fraction d'entre eux de compenser la faiblesse de leur héritage familial.

L'affectation de ces terres ne dépend pourtant pas de la seule sélection par l'argent. La libre confrontation de l'offre et de la demande se trouve restreinte par diverses mesures qui ont été prises au titre de la politique agricole des structures des années 1960-62. Depuis lors, des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) achètent des terres, éventuellement aux dépens de certains, pour rétrocéder au profit d'autres ; les projets de cumuls de terres ou d'exploitations se trouvent contrôlés, soumis à autorisation ; l'Indemnité Viagère de Départ (IVD) n'est accordée que sous certaines conditions d'attribution des terres ; enfin, les prêts fonciers bonifiés sont refusés au-delà de certains seuils de superficie.

Si on se réfère aux constatations faites en Ille-et-Vilaine, qui traduisent ce qui s'est passé depuis la mise en oeuvre de cette politique structurelle, il faut admettre que celle-ci n'a pas empêché que les terres libérées par l'exode bénéficient autant aux descendants de la moyenne ou grande agriculture qu'à ceux de la petite. Lorsqu'on se limite aux vingt dernières années (1959 à fin 1978) pour cerner davantage la période d'application des mesures citées, les tendances apparaissent identiques à

celles indiquées précédemment :

	% de ceux qui ont obtenu des terres de tiers	surface moyenne obtenue par les bénéficiaires
.fils de petits restés petits	38	3 ha 40
.fils de petits devenus moyens ou gros	62	8 ha 05
.TOTAL des fils de petits	49	
.fils de non-petits devenus petits	54	3 ha 25
.fils de non-petits restés moyens ou gros	48	6 ha 77
.TOTAL des fils de non-petits	51	

Ainsi la terre accessible hors du cadre familial ne permet qu'à une fraction des fils de petits paysans de compenser l'insuffisance de leur héritage familial, malgré un contrôle public de l'affectation. Quels mécanismes produisent un tel résultat ? Nous avons présenté quelques hypothèses. En 1912, M. AUGÉ-LARIBÉ affirmait "ce sont les petits qui se mangent les uns les autres" (L'évolution de la France agricole, Paris, A. Colin ; p. 136). Au cours des dernières années, l'ascension de certains fils de petits a pu se faire en partie aux dépens d'autres de même origine.

Rechercher les processus par lesquels l'inégalité se trouve ou non reconduite d'une génération à l'autre exige de prendre en compte beaucoup de facteurs. Je pense en particulier à tout ce qui détermine l'investissement. Certaines variables causales qui se trouvent négligées par les économistes sont mises en évidence par la sociologie. Ainsi en est-il de l'état matrimonial. Il est maintenant établi que le célibat prolongé est anormalement élevé chez les petits paysans. Liée à la position, la fréquence du célibat l'est aussi à l'origine. Or, le risque de ne pas se marier contribue à détourner de l'ascension en suscitant des attitudes de renoncement, même s'il y a bien des contre-exemples. Apparaît alors une relation origine - célibat - position (7).

Du fait de l'inégalité des chances, l'appartenance à la petite paysannerie est partiellement héréditaire. Une autre question est de savoir pourquoi il existe encore en France une petite paysannerie relativement nombreuse, et en situation d'infériorité marquée. Le déterminer suppose un examen des conditions de l'évolution macro-économique du secteur agricole.

Faire toute cette étude de la petite paysannerie c'est contribuer à caractériser l'emploi en agriculture, dans sa partie professionnelle. Il a été souvent souhaité qu'un maximum d'emplois soit maintenu à la terre. Pourtant nombre de ceux qui existent obligent à vivre au plus bas de l'échelle sociale. Il est difficile d'échapper aux contraintes de la relation qui lie demande, productivité et emploi.

*

NOTES

- (1) Cette note s'appuie sur les résultats d'une recherche consacrée à la petite paysannerie française au cours de l'époque contemporaine ; ouvrage publié par l'I.N.R.A.
- (2) Une tendance similaire a été trouvée dans une enquête sur le devenir des fils d'ouvriers. V. SCARDIGLI et P.A. MERCIER, Ascension sociale et pauvreté, la différenciation progressive d'une génération de fils d'ouvriers, Paris, CREDOC, mars 1978.
- (3) D. KESSLER et A. MASSON, Les transferts intergénérationnels : l'aide, la donation, l'héritage, CNRS, janvier 1979 ; p.243.
- (4) distinction faite par P. CHAMPAGNE, Jeunes agriculteurs et vieux paysans, crise de la succession et apparition du "troisième âge", Actes de la recherche en sciences sociales, 1979, 26-27, 83-107 ; p.91-92.
- (5) Selon Annick PERCHERON, "... en matière de recherche sur la famille et la socialisation tout ou presque reste à faire". In Famille et socialisation de l'enfant, Revue Française des Affaires Sociales, 1983 (4), 107-122 ; p.122.
- (6) L'estimation de l'étendue de ces droits fait intervenir de nombreux paramètres.
- (7) On retrouve ici une observation faite dans l'ensemble de la population : "l'histoire professionnelle n'est pas indépendante de l'histoire matrimoniale". Cf. F. de SINGLY, Mariage, dot scolaire et position sociale, Economie et Statistique, 1982, 142, 7-20 ; résumé p.85.